



Action en justice contre gestionnaire immobilier

Par Ti Mano

Histoire :

Suite à la location d'une maison, j'ai rencontré un problème de chaudière.

Problème n°1 => Débit d'eau important relevé par un technicien d'assainissement de la ville d'Evreux.

Selon le prestataire de la compagnie des eaux, voici son verdict : Fuite importante dûe à une soupape sanitaire HS (Chaudière). Une facture de 4000l supplémentaires pour un montant de 368,56?.

Ce problème n'est pas survenu à cause de notre de notre utilisation, mais plutôt à cause d'une erreur de la part de
Problème n°1 => Lenteur d'intervention par l'agence immobilière XXXXXXXX ayant pour compte la gestion locative de ce bien.

Il y eut plusieurs échanges entre le locataire et le bailleur, qui ont abouti sur : Demande de remboursement de la surtaxe d'eau.

L'Agence immobilière s'est montrée inflexible sur la non-prise en charge de ce problème.

Jusqu'au jour ou j'ai posé mon préavis de congé des lieux. S'en est suivi :

Problème n°2 => Frais de sortie exorbitants de 5000? facturés par l'agence (accusation de détérioration du bien), ne comprenant la fameuse facture d'eau.

Cette exagération des frais de sortie d'état des lieux portant atteinte à une personne malade (cancer), ma femme, encore en vie au moment du litige de l'eau et de la fin du bail. Après une pétition et l'appui la propriétaire du logement ont permis d'invalider les frais demandés par l'agence qui en à la gestion.

Dernière étape : la convocation de la juridiction de Proximité (ville de l'agence immobilière).

Finalité : A ce jour, cette affaire fut déboutée pour vices de procédures, m'amenant à un jugement défavorable et à condamnation.

Ma demande : Quel recours possible? Sachant que je ne veux pas payer pour une erreur qui leur incombent (litige eau). Et un soupçon même de méchanceté (état des lieux)

Il y a 2 affaires confondues en cours :

- l'état des lieux exorbitant (partiellement réglé)
- le litige sur la facture d'eau (appel possible?)

J'aimerais savoir si je dois faire une crois sur ce dossier où si je dois espérer en la justice et continuer mon combat.

Merci d'avance pour vos conseils précieux.